

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

VILLE LE PASSAGE D'AGEN

Décision du Maire (n°2026-21)

Le Passage d'Agen, le 13 août 2026

OBJET : Contrôle périodique des installations techniques

Marché n° PA 26 03 S COM

Dévolution du marché (MAPA)

Le Maire de la Ville du PASSAGE D'AGEN,

Vu l'article L.2122-22 C.G.C.T.,

Vu la délibération n°2026-54 du 15 avril 2026, portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil municipal, visée par les services préfectoraux le 20 avril 2026,

Vu le budget de la Commune,

Considérant que la Commune a lancé une consultation afférente au renouvellement du marché relatif au « Contrôle périodique des installations techniques » en Procédure Adaptée (MAPA), conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique et suivants,

Considérant que ledit marché est constitué de 3 lots, soit respectivement : lot n°1 « Vérification périodique des Installations électriques - Eclairage de secours et de sécurité / Installations gaz / Moyens de secours / Installations d'ascenseurs ou de monte-charge et d'élévateurs pour personnes à mobilité réduite (EPRM) », lot n°2 « Vérification périodique des équipements sportifs », lot n°3 « Vérification périodique des appareils de levage et réservoirs d'air comprimé »,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 13 août 2026 établi par la Direction du Pôle Aménagement Environnement – Cadre de Vie des Services techniques municipaux,

DÉCIDE

1°) - De retenir respectivement :

☞ pour le lot n°1 « Vérification périodique des Installations électriques - Eclairage de secours et de sécurité / Installations gaz / Moyens de secours / Installations d'ascenseurs ou de monte-charge et d'élévateurs pour personnes à mobilité réduite (EPRM) », l'offre de la Société SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS sise 3, impasse des Métiers à ESTILLAC (47310), pour un montant de 6 710,00 € H.T. par an,

☞ pour le lot n°2 « Vérification périodique des équipements sportifs », l'offre de la Société BUREAU VERITAS EXPLOITATION sise 30, avenue Gustave Eiffel - CS 60096 à PESSAC (33615), pour un montant de 860,00 € H.T. par an,

☞ pour le lot n°3 « Vérification périodique des appareils de levage et réservoirs d'air comprimé », l'offre de la Société BUREAU VERITAS EXPLOITATION sise 30, avenue Gustave Eiffel - CS 60096 à PESSAC (33615), pour un montant de 865,00 € H.T. par an.

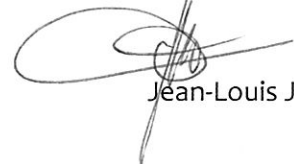
2°) - De signer le marché correspondant respectivement avec la société SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS pour le lot n°1 et avec la Société BUREAU VERITAS EXPLOITATION pour les lots n°2 et n°3 et toutes pièces afférentes.

● Etant précisé que les lots n°1, n°2 et n°3 dudit marché sont conclus pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois.

● Les dépenses afférentes audit marché seront imputées à l'article 611, section de Fonctionnement du Budget de la Commune.



Pour Le Maire absent
Le Premier Adjoint,


Jean-Louis JIMENEZ.